

Ruhengeri le 18/4/57

N ° II9I/ Fin.2/04/02.

O b j e t :

Contrôle Route
18/4/1957

A Monsieur le Chef du Service des Impôts

à

U S U M B U R A .-

S/ Couvert de Monsieur le Résident du Ruanda,
à K i g a l i .-

Ruhengeri



5025

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que lors du contrôle route effectué à la date du 18/4/57 (au lieu du 10/4/57 avis qui avait été prescrit par votre lettre N° 321/91/Conf./H.33 du 28 février 1957) huit (8) V. ci-annexés ont été dressés à charge des contrevenants.

Il a été procédé au contrôle de 83 véhicules automoteurs (17 camion, 30 camionnettes, 36 voitures) de 2 motos, et de 20 bicyclettes.

Je tiens également à vous signaler, que parmi les voitures, le véhicule citroën N° R.U. 3177, appartenant à la Mission de Nyundo et conduit par l'Abbé Lovens n'était pas muni de l'exemption d'impôt personnel sur la 5^{ème} BASE (Véhicules).

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 931

BENNET, L.